

Cahier de doléances du Tiers État de Repas (Saône-et-Loire)

Mémoire des plaintes que les habitans de la communauté de Repas portent dans leur assemblée par devant messieurs les officiers de la justice.

Premièrement, le village de Repas est très peu fructueux pour la graine par raport que le tarins est trop froit et trop moitte ; d'ailleurs, il faut du fumier pour graisser les terre deux fois autant que dans les lieux circonvoisin, ce qui fait que ont n'ent peut que très peu semer il n'y produit presque ¹ de la graine d'étés.

En second lieux, le village de Repas est très chargé de rente envers madame d'Éguilly, car ladite damme d'Éguilly amondie ses rente du vilage de Repas à un fermier, la somme de douze cent livre qui sont portés par le terriere et manuelle sans que ladite dame aye aucun domaine comprit dans la dite ferme ; les dite rente sont composés en avoine, argent et froment, droit de feu, poulle et corvés.

En troisième lieux, autrefois le vilage de Repas avoit de grande communautés où il avoit le droit de chauffage, aplatage et batisage et le droit de pacage de la vaine et vif pâture, tous ses droit sont portés dans l'anciens et le nouveaux terriere de Repas. Mais en 1764 madame d'Éguilly en a otés les deux tière et de plus aus habitant. Elle les a réduis a 210 arpent qui sont une grande party en piere et en roches, dont il n'est pas sufisant pour faire pacager les bestiaux dudit Repas qui est composés de cinquante-deuxfeux ; et on ne pacage dans les deux tiers que madame d'Éguilly nous a otés que en payant le panage à son fermier. Enfin les habitant dudit Repas n'ont presque point d'autre ressource que de nourire beaucoup de bestiaux par raport qu'il faut trop de graisse pour graissere les tere, ou senquoit il ne ramasse riens, mais il ne peuve pas tenir des bestiaux sufisamment pour graissé leur tere par raport qu'il n'ont pas de quoit les faire paquager depuis que madame d'Éguilly leur a otés les deux tiers et de plus de leur communautés que en payantle panage à son fermier.

En outre les biens de Repas sont une grande party de main morte.

D'ailleur dans les cinquante deux feut du vilage de Repas qui sont cotés au rolle de la taille, il y en a douze, temps femme veuve que menut gens qui ont arantés les un un journal de tere, les autres un demy journal où il ont fait bâtir des petite baraque de bois, qui ne peuve semer chacun que une mesure de graine par ans, et il y en a d'aucun qui ne sème que des pomme de terre.

En outre, dans les deux cent dix arpent de communauté que ladite dame d'Éguilly nous a réduis, elle a encore vendus avant le cantonnement tout les plus belle arbre tant chegne que foyar au pied dans ledit canton, où elle nous a réduis.

Fait ce jourd'huy quatorze mars en présence et du consentement de tout les habitant qui se sont sousignés, ceux le scachant.

¹ que